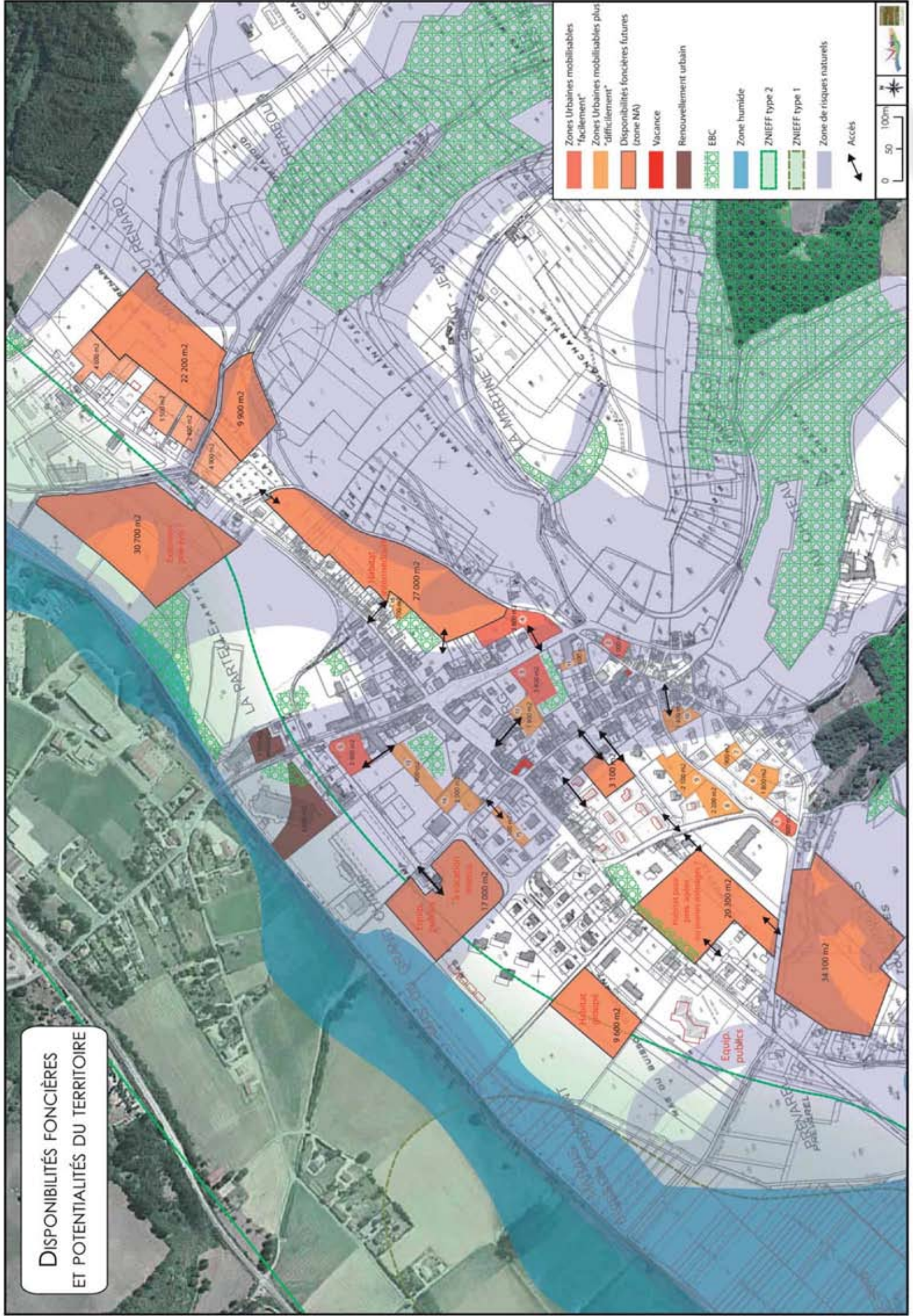


**DISPONIBILITÉS FONCIÈRES
ET POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE**



CHÉLIEU

PROPRIÉTÉS COMMUNALES

PANISSAGE

Propriété communale
Zone d'urbanisation futur - Habitat
Zone d'urbanisation futur - Activités
Limite communale

0 100 200m

7. LES DEPLACEMENTS

7.1. ACCESSIBILITE ET RESEAU VIAIRE

7.1.1. DESSERTE SUPRA COMMUNALE

Le cœur village s'est développé à l'intersection de deux voies de communication structurantes :

- La **RD 73** : Axe Nord-Sud qui longe la vallée depuis Les Abrets et rejoint, au Sud, la plaine de la Bièvre
- La **RD 17** : Axe Est-Ouest reliant la Tour du Pin à Charavines.

La proximité de l'**A48** permet de relier efficacement la commune à des agglomérations d'importance régionale (pôles d'emplois) : Lyon (50 min) et Grenoble (40 min).

Certaines de ces infrastructures génèrent des nuisances pour les riverains avec des trafics importants et en hausse (RD 73 de l'ordre de 3 000 véhicules/jours aujourd'hui, 2050 v/j en 1998) et notamment le passage des poids lourds au centre village. En effet, les poids lourds empruntent cet itinéraire pour éviter de faire le tour par la Tour du Pin.

Pour ralentir les vitesses, la commune a mis en sécurité la traversée de centre bourg (feux tricolores, rétrécissement de la chaussée...).

Le « Porter à la Connaissance » du préfet recense entre 2003 et 2007, 5 accidents corporels dont 3 en agglomération.

Aucune de ces deux voies n'est classée au titre d'infrastructure bruyante ou à grande circulation : **absence de contraintes** d'aménagement/de norme à la construction.

Il est tout de même préférable de limiter l'urbanisation linéaire le long de ces voies (fractionnement du territoire et confort) et de limiter les accès sur voies (sécurité routière).



La RD 17 – Rue de la Gare



La RD 73 – Rue Carnot (Grande Rue)

7.1.2. DESSERTE COMMUNALE

Le maillage du territoire **est hétérogène** :

- Le réseau est dense dans les secteurs plats, consacrés à l'urbanisation. A contrario, le maillage est lâche dans les zones de relief, dédiées à l'agriculture.
- Le maillage est étoilé dans les secteurs d'urbanisation historique (centre originel), le plan est de type orthonormé dans les zones d'urbanisation récentes.
- Les voies sont étroites et sinueuses dans le centre ancien (ce qui a nécessité la mise en place d'un plan de circulation) et des d'artères rectilignes ont été percées dans les nouveaux quartiers.

De manière récurrente, le linéaire de voirie est bordé d'arbres de hautes tiges qui apportent une plus value certaine aux paysages urbains et encouragent la déambulation piétonne (parcours agréable et ombragé).

Les principaux dysfonctionnements relevés sont liés à la présence de nombreuses voies en impasse dans les lotissements. En effet, on constate aucune perméabilité même piétonne, ce qui conduit une augmentation des distances à parcourir et l'usage systématique de la voiture. La gestion de la voirie est plus difficile en cas de déneigement, ramassage des ordures,.. dans les voies en impasse.

Il convient de mener une réflexion quant au désenclavement des lotissements : créer des perméabilités piétonnes.

Plan en étoile et plan orthonormé



Ruelle et voie plantée





7.2. LE STATIONNEMENT

La commune compte quatre aires de stationnement public en hypercentre qui offre une capacité d'accueil relativement importante:

- Place du Monument aux Morts: 30 emplacements environ ;
- Place Henri Clavel: 6 places environ ;
- Place de l'Eglise: 10 places environ ;
- Square Jongkind: 10 places environ.

Une aire de stationnement moins formelle offre environ 30 places sur la rue du Château.

Les équipements collectifs publics disposent de leur propre parking : école publique, bibliothèque, salle des fêtes, pôle sportif, communauté de communes...

Malgré cette offre, des zones de stationnement « sauvage » sont identifiables notamment le jour du marché.





7.3. LES MODES DE DEPLACEMENT ALTERNATIFS A LA VOITURE **INDIVIDUELLE**

7.3.1. LES MODES DOUX

Le centre village ne dispose pas d'aménagement cyclable, y compris dans les quartiers récents, mais la RD 17 est identifiée comme un itinéraire cyclable inter départemental dans le PAC de l'Etat.

La commune bénéficie d'un maillage piétonnier sécurisé relativement complet, nonobstant quelques discontinuités.

Le réseau de cheminements doux pallie à la dispersion des équipements et commerces. Cependant pour se déplacer sur l'axe Est / Ouest, la RD73 est le seul itinéraire sans discontinuité. Pour le piéton cet axe très circulé est inconfortable. Il serait intéressant (comme le prévoyait le POS) de créer un autre itinéraire Est Ouest en dehors de la RD.

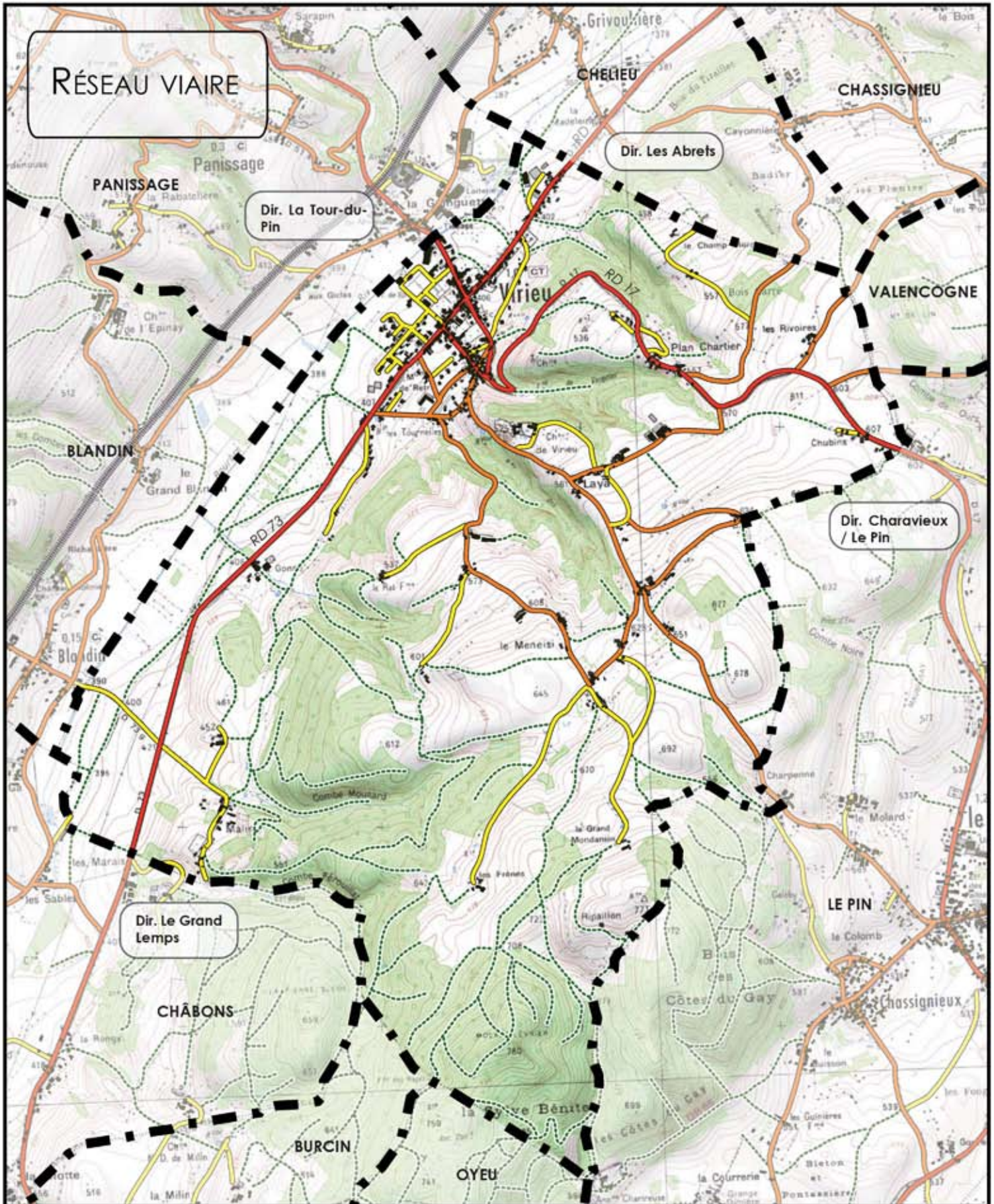
Des itinéraires de randonnées pédestres, équestres et à vélo sillonnent le territoire communal.

Certains sentiers ont été modifiés ou abandonnés, comme le sentier qui liait Planchartier et le village.

7.3.2. LE TRANSPORT EN COMMUN

La commune dispose d'une desserte en transport en commun grâce au train et à la gare située sur la commune de Panissage.

Ce mode de transport est de plus en plus utilisé malgré les réductions des fréquences : Ligne 2, Grenoble-Lyon assurée par le Conseil Général de l'Isère ; 10 départs journaliers en direction de Lyon / 5 départs quotidiens en direction de Virieu.



RÉSEAU VIAIRE

Dir. La Tour-du-Pin

Dir. Les Abrets

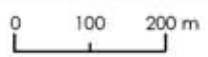
Dir. Charavieux / Le Pin

Dir. Le Grand Lemps

LEGENDE

- Route Principale
- Voie secondaire
- Voie de desserte/ impasse
- Voie ferrée Lyon / Grenoble
- Gare SNCF
- Chemin d'exploitation / circuit de randonnée
- Limites communales

Source : IGN Scan 25000



7.3.3. CE QUE PRECONISE LE SCOT

Le SCoT Nord Isère encourage l'usage des transports en commun. Pour y parvenir, il convient de :

- Développer l'offre en habitat autour des gares ;
- Faciliter l'accessibilité à la gare en favorisant l'intermodalité : parc relais, cheminements piétons, ...



8. LE FONCTIONNEMENT URBAIN ET LES EQUIPEMENTS PUBLICS

8.1. LES POLES GENERATEURS DE DEPLACEMENTS

8.1.1. UNE CENTRALITE ET DE MULTIPLES POLARITES

Virieu présente les caractéristiques suivantes :

- Présence de « deux » centres avec le glissement et l'étalement du centre ancien (XI, XVI et XVIIème siècles).
- Une centralité unique (fonction urbaine) qui tend à s'agrandir par la dispersion des équipements, commerces et services.
- Une polarisation des fonctions urbaines : création de secteurs à vocation homogène et rupture avec la mixité urbaine traditionnelle :
 - Zone d'activités économiques
 - Pôle sportif et de loisirs
 - Secteur résidentiel

8.1.2. LES EQUIPEMENTS PUBLICS OU D'INTERET COLLECTIF

En tant que Chef-lieu de Canton, Virieu dispose d'un réseau d'équipements collectifs structurants aux vocations complémentaires et d'un important tissu associatif (33 associations soit 1000 adhérents de Virieu et des environs).

On note la présence des équipements publics ou d'intérêt collectif suivants :

- Administratifs : Mairie, poste, trésorerie, ...
- Scolaires : écoles privée et publique
- Socio-culturels : bibliothèque, office du tourisme, salle des fêtes
- Médicaux et paramédicaux : centre de soins, maison de retraite, maison médicale ...
- Sportifs et de loisirs : halle des sports, 2 stades, 2 terrains de tennis, 12 terrains de boules, aire de jeu pour les enfants et les jeunes, ...
- Eglise,
- Cimetière

Le tissu sportif est particulièrement remarquable pour un village de moins de 1000 habitants : 9 associations représentant 500 adhérents (licenciés ou bénévoles). Virieu a reçu le trophée de la commune la plus sportive de l'Isère.

Certains équipements sont intercommunaux : la nouvelle école, la maison médicale, la halle des sports, l'office du tourisme (le bâtiment appartient à la commune mais la compétence est intercommunale).

Les locaux sont globalement en bon état et offrent une capacité d'accueil adaptée à une éventuelle progression démographique. La salle des fêtes pose des problèmes de mise aux normes et de confort.

On peut noter l'absence dans un environnement proche d'une piscine.



Equipements sportifs et de loisirs

Equipements socioculturels

Equipements administratifs



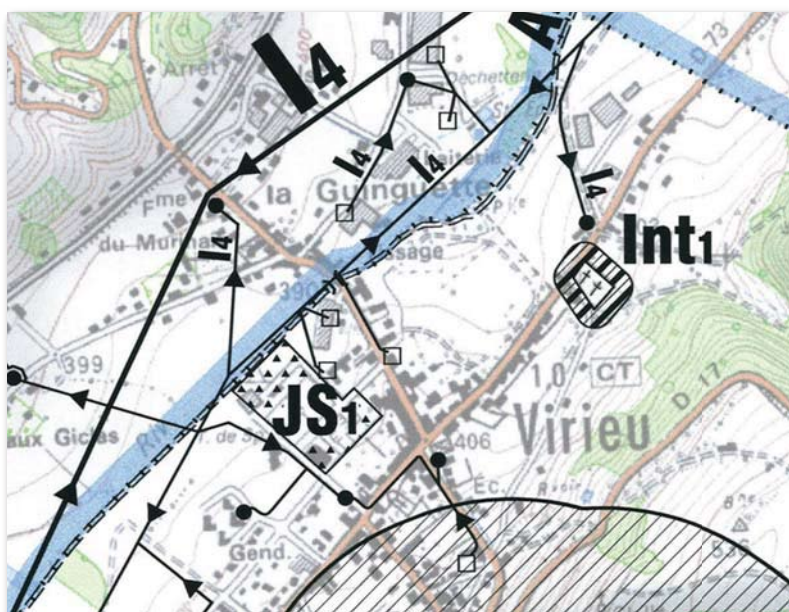
Equipements médicaux

Equipements scolaires

Equipement religieux

On observe une relative dispersion des équipements sur le territoire. Le pôle sportif à l'Ouest du village joue bien son rôle. Ces équipements sont bien rattachés au centre du village, tout en restant suffisamment éloignés pour en limiter les nuisances. Certains équipements sont assortis d'une servitude d'utilité publique :

- Servitude INT 1 relative au voisinage des cimetières : protection sanitaire.
- Servitude JS 1 relative aux installations sportives : protection des installations.



8.1.3. LES SERVICES ET COMMERCE DE PROXIMITE

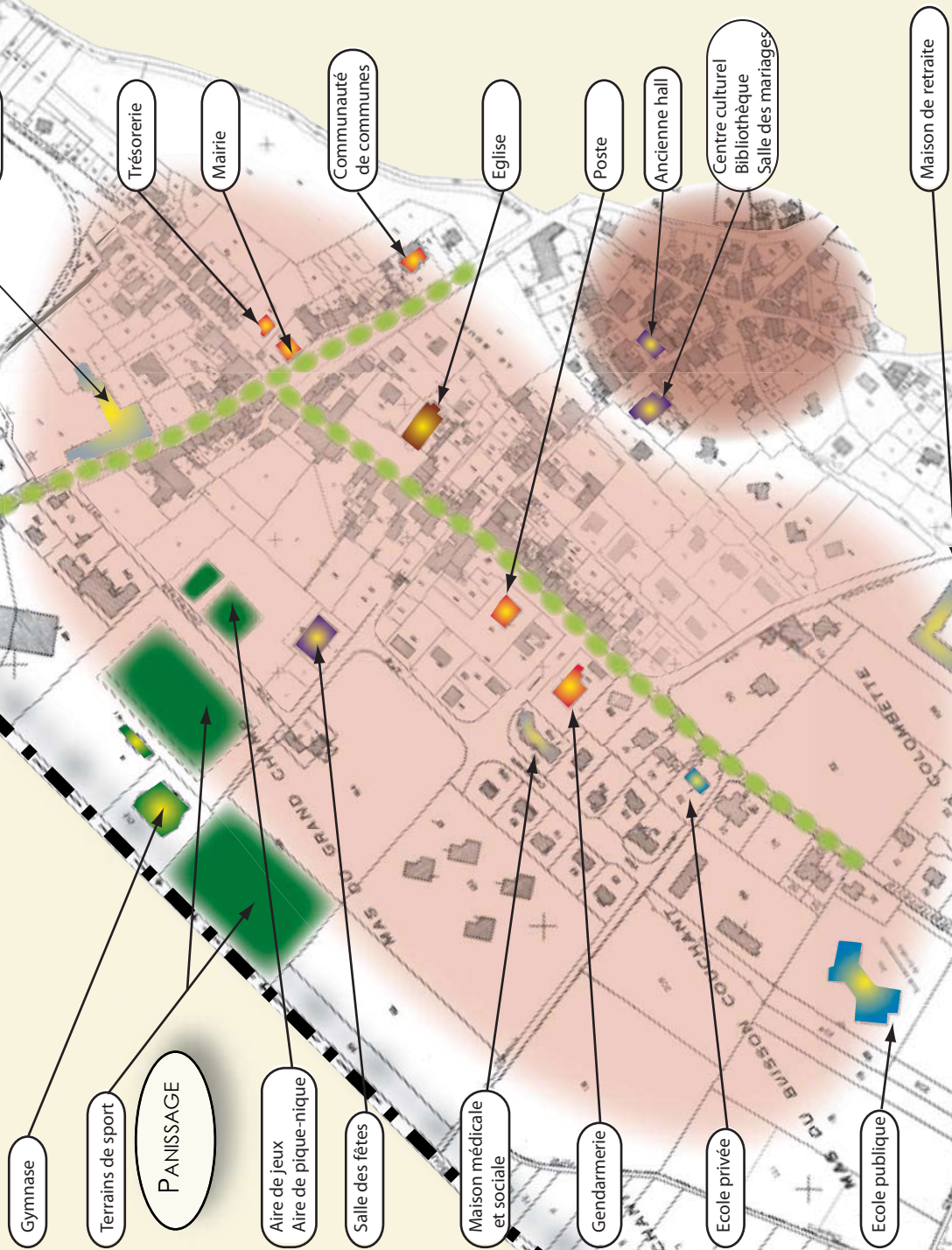
La commune dispose d'un tissu commercial et de services essentiel à la vie de village. Certaines enseignes (supérette) multifonctionnelles et un marché hebdomadaire permettent de diversifier l'offre.

Ce tissu est essentiellement composé de commerces de proximité, de services et d'artisans. Il profite au fonctionnement communal en pérennisant une « vie de village » et évitant l'écueil du « village dortoir ». Il permet également de maintenir des populations peu mobiles sur la commune, comme les personnes âgées. Mais ce tissu commercial apparaît fragile. De nombreux commerçants sont âgés et les reprises sont incertaines.

Le centre du village dispose d'un environnement qualitatif favorable: stationnement libre, cheminements piétons, espaces publics de qualité, façades attrayantes.



EQUIPEMENTS - SERVICES - COMMERCES



Centralités

- Centralité historique
- Centralité contemporaine

Equipements publics ou d'intérêt collectif

- Scolaires
- Socio-culturels
- Sportifs et de loisirs
- Administratifs
- Médicaux et para médicaux
- Religieux

Commerces et services de proximité

- Linéaire commercial sporadique

■ Limite communale

0 50 100m

8.2. UN CENTRE VILLAGE STRUCTURE ET STRUCTURANT

8.2.1. UN RESEAU D'ESPACE PUBLIC REQUALIFIE

Un espace public central emblématique, identitaire et structurant : l'ensemble Place Henri Clavel et Place de l'Eglise. Une requalification récente qui offre un usage partagé de l'espace :

- Aire de stationnement ombragée.
- Terrasse de café
- Site d'accueil du marché hebdomadaire
- Espace de rencontre, de sociabilité
- Accueil de la vogue

L'embellissement des places contribue à une amélioration et une valorisation de l'environnement immédiat : mise en scène de l'Eglise et du patrimoine bâti local.



Source : Site officiel de la Mairie



Source : Archives Mairie



De nombreux micro espaces publics structurent le village et créent des espaces de respiration : Place du Trève, Place de la Halle, Square Jongkind, Square du 19 mars 1962. Ces places ou placettes offrent une capacité de stationnement supplémentaire en hypercentre : Place Jongkind et Place du monument au mort, parfois insuffisante (jour du marché par exemple).

Les espaces publics disposent d'une identité forte du fait du petit patrimoine qu'ils abritent individuellement : fontaine, ancienne halle, sculpture et monument aux morts.

Certaines places ont bénéficié d'opérations d'embellissement récentes qui procurent une plus value certaine à l'espace public : Square Jongkind et Square du 19 Mars 1962.

8.2.2. UN ESPACE DE VIE PIETONNIER DEVELOPPE

Des cheminements doux assurent la mise en réseau des différents espaces publics/équipements collectifs et permettent un usage partagé de la rue.

Une accessibilité piétonne est généralisée à l'ensemble de l'hypercentre mais qui s'essouffle en périphérie (absence ou discontinuité du réseau piétonnier).

Il serait donc particulièrement intéressant de prévoir une liaison piétonne qui traverse le village, et d'étudier la possibilité d'une traversée du cœur de l'îlot de l'Eglise, ainsi qu'une liaison de la maison de retraite à la halle, en passant par la bibliothèque.

Par ailleurs, le chemin de Bouillane est très emprunté par les piétons et forme un circuit passant derrière le cimetière. Un marquage au sol sur la voie délimite l'espace piéton. Ce secteur est aussi très fréquenté par les automobilistes qui évitent le feu dans le centre : une certaine insécurité piétonne est ressentie.

Lors de l'aménagement de nouveaux quartiers, il convient de mener une réflexion quant à leur intégration au fonctionnement communal : cheminements piétons et espaces publics, itinéraires pédestres raccrochés vers le centre et les commerces.



RÉSEAU D'ESPACES PUBLICS



8.2.3. UNE TRAME VERTE DANS LE CENTRE A PRESERVER

Le centre village de Virieu dispose d'une trame verte riche de parcs, d'arbres, de jardins.

Des parcs privés sont situés en zone urbaine et pour les préserver un classement en espaces boisés classés (EBC) est possible. Toutes interventions sur les EBC nécessitent des demandes d'autorisation.

Plusieurs parcs méritent une attention particulière, même si ils ne sont pas accessibles au public.

En effet, ces espaces contribuent à apporter de la nature en « ville ». Ils sont donc particulièrement intéressants à préserver pour :

- Leur qualité paysagère (arbres d'essence nobles et spécimen âgés) et le cadre de vie qu'ils confèrent aux habitants (cime des arbres perceptibles depuis les voies publiques, débord par dessus les clôtures, changement de couleur au fil des saisons).
- L'apport de petites faunes et d'oiseaux, de biodiversité
- Des espaces non imperméabilisés...



Thuja d'Océanie
Source : site de la Mairie

Le centre de soins possède un grand parc à l'arrière de ses bâtiments. Dans ce parc, un thuya d'Océanie se dresse sur 35 m de haut et s'étend sur plus de 110 m de circonférence.

